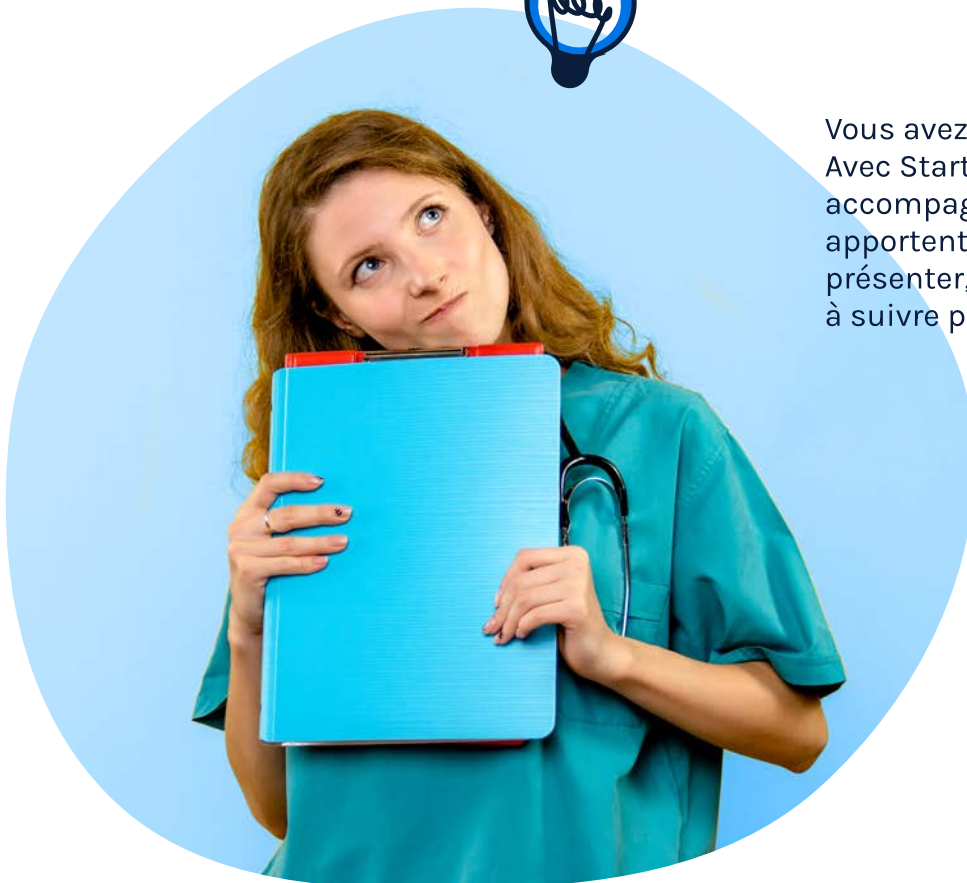




Votre feuille de route pour devenir indépendant





Vous avez choisi de devenir indépendant. Félicitations !
Avec Starttogether, les conseillers CBC et UCM vous accompagnent tout au long de votre parcours. Ils vous apportent toute leur expertise, en commençant par vous présenter, de manière synthétique, les différentes étapes à suivre pour vous lancer dans cette belle aventure.

1 Je conçois mon projet



1.1 Je choisis ma forme juridique

C'est donc décidé, vous serez indépendant-e ! Vous optez pour la liberté de travailler suivant vos propres conditions, sans lien de subordination. Mais serez-vous indépendant-e en personne physique ou en société ? Quels sont les avantages et les inconvénients des deux formes juridiques ? UCM vous aide à faire le bon choix.

1.2 Je rédige mon business plan

Destiné à étudier la faisabilité financière de votre activité, votre business plan inclut un descriptif de votre projet, une étude de marché, un positionnement et un plan financier. Téléchargez votre modèle de business plan [ici](#).



1.3 J'obtiens mon financement

Votre conseiller CBC vous aide à déterminer vos besoins financiers, et à faire votre choix parmi vos sources de financement : fonds propres, crédit bancaire, financement alternatif (prêt Sowalfin, la SOCAMUT, Le Prêt Coup de Pouce, Impulseo...) ou fonds tiers (famille, amis...).

2 Je lance mon projet



2.1 Je vérifie mon droit à exercer

Pour cela, assurez-vous de disposer

- de votre diplôme
- du visa de votre diplôme auprès du SPF Santé publique
- de l'attestation de votre carnet de stage
- du titre professionnel particulier pour attester des soins remboursés par l'Inami
- de votre numéro Inami
- d'une assurance responsabilité civile.

Cette liste n'est pas exhaustive et dépend de votre situation. UCM vous éclaire !

2.2 Je publie les actes de ma société au Moniteur Belge

Si vous avez choisi d'exercer votre profession en société, vous devez la constituer et publier les actes au Moniteur Belge. UCM s'en charge pour vous s'il s'agit d'un acte sous seing privé qui ne nécessite pas un passage chez le notaire.



2.3 J'ouvre mon compte bancaire professionnel

Vous avez besoin de ce type de compte pour votre activité professionnelle. Mais posez-vous d'abord quelques questions : qui va gérer le compte au quotidien ? Combien de cartes vous faut-il ? Avez-vous besoin d'un terminal de paiement ? CBC a mis en place une procédure qui simplifie encore plus l'ouverture de votre nouveau compte bancaire. En quelques minutes, c'est fait !

2.4 Je m'inscris à la Banque-Carrefour des Entreprises et je m'affilie à la Caisse d'assurances sociales UCM

Ces démarches sont indispensables pour exercer votre activité d'indépendant ! Le Guichet d'entreprises UCM s'en charge pour vous.



2.5 J'obtiens mon numéro de TVA (dépendant du type d'activité)

Vous avez besoin d'un [numéro de TVA](#) ? Cela peut être nécessaire dans certains cas. Et vous pouvez, bien entendu, compter sur UCM, qui s'en chargera en même temps que votre inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Étape 1: Je conçois mon projet



Étape 2: Je lance mon projet



Étape 3: Je développe mon projet

3 Je développe mon projet



3.1 Je fais appel à mon conjoint

Votre conjoint veut vous aider dans votre activité ? Il peut le faire en qualité de conjoint aidant. Dans ce cas, il ou elle devra peut-être s'inscrire à la [Caisse d'assurances sociales UCM](#). Le Guichet d'entreprises UCM vous conseillera selon votre situation propre.

3.2 Je décide de passer en société

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez passer en société (notamment pour bénéficier d'un taux d'imposition plus avantageux). Le Guichet d'entreprises UCM sera à vos côtés pour vous accompagner dans cette phase de changement.



3.3 J'engage du personnel

Vous avez besoin d'une collaboratrice ou d'un collaborateur ? Avec le Secrétariat social UCM, c'est comme si c'était fait. Nous réalisons toutes les démarches nécessaires avec vous.

3.4 Je choisis de m'associer

Votre activité prend de l'ampleur et vous envisagez de vous associer avec un-e collègue ? Votre conseiller CBC vous aidera à répondre à toutes les questions administratives et financières que vous pourriez vous poser.

Besoin d'y voir clair avant de vous lancer ?

Demandez un entretien gratuit avec un expert Starttogether. C'est la meilleure façon de commencer. Vous rencontrez un expert en création d'entreprise dans une profession libérale médicale. En 30 minutes, vous aurez une vue claire sur l'ensemble des démarches à accomplir.



Une initiative de :



www.starttogether.be
info@starttogether.be